

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de la convocation :

13 juin 2014

Date d'affichage :

13 juin 2014

Présents : MM. - Michel BRARD - Jean-Luc VALLET –Cécile BOULDE – Catherine LEBOUQC Adjoint

Nicolas HARDY - Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS – Dominique FROC

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI – Charles DAVENEL donne pouvoir à Michel BRARD – Anne Marie VEILLE

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Cécile BOULDE est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2014
- Programme de voirie 2014 : choix de l'entreprise suite à la consultation. (*délibération*)
- Création du dispositif « Argent de poche » (*délibération*)
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : (*délibération(s)*)
 - . création du service Temps d'activités périscolaires sur les deux écoles
 - . extension du service de garderie périscolaire le mercredi à l'école publique
 - . création de postes d'agents non titulaires
 - . modification du tableau des effectifs des agents titulaires
 - . convention(s) avec l'école privée Notre Dame de Pontmain
- Désignation d'un élu référent sécurité routière (*délibération*)
- Association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré- Institution d'une cotisation annuelle pour les communes adhérentes - (*délibération*)
- Comité des fêtes – demande de subvention exceptionnelle (*délibération*)
- Informations :

- Etude voirie rue Pierre Turgis- allée des Vergers – Information sur honoraires INFRACONCEPT- bureau d'études
- Consultation pour la conception et l'élaboration du bulletin municipal
- Recrutement d'un agent en CDD pour le service technique
- Ordinateurs de Fougères Communauté
- Visite de la salle des fêtes par la commission de sécurité le 10 juin

→ Compte-rendu des Commissions :

- Affaires scolaires et sociales – Conseil d'école du 3 juin
- Urbanisme du 3 juin
- Sports du 10 juin

→ Compte-rendu de réunions de syndicats et structures intercommunales :

- Fougères Communauté
- SIEX – Syndicat des Eaux du Chesné

→ Préparation du Scrutin des élections des délégués en vue de l'élection des Sénateurs du département.

→ Questions diverses

Le Maire propose l'ajout de la question portant sur la vente d'une partie du Chemin rural n° 9 aux entreprises HTL et Rocher Coupé suite au déroulement de l'enquête publique.
Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2014

Le Maire soumet à approbation la rédaction du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014 :

- Anne LEGOUBÉ ne se souvient pas que l'avis du Conseil municipal ait été expressément sollicité concernant la demande de convention de partenariat avec GRDF. C'était plutôt une présentation d'une information. Le conseil municipal décide que cette question soit mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Patricia PAUTONNIER remarque que la fête de la musique n'aura pas lieu comme indiqué dans le procès-verbal le samedi 21 juin 2014. En effet, depuis la commission spécifique s'est réunie et a pris une orientation pour une autre date soit le 29 juin en accord avec le comité des fêtes qui organise ce même jour un pique-nique sur le Cœur de bourg.
Cependant le procès-verbal doit retracer ce qui se dit lors de la séance du Conseil municipal.

Sans autre remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Programme de voirie 2014 : choix de l'entreprise suite à la consultation

Le maire retrace l'historique de la consultation des entreprises en procédure adaptée – MAPA- Article 28 du Code des Marchés Publics.

Publicité : avis d'information de mise en concurrence paru dans la Chronique Républicaine le 8/05/2014

Nombre de dossiers (DCE) demandés : 7 entreprises

Nombre de plis reçus : 6

Date limite de remise des plis : lundi 2 juin 2014 avant 17 heures.

La commission des marchés s'est réunie pour l'ouverture des plis le mercredi 4 juin à 18 heures.

Le Maire donne le résultat des offres reçues et après leur examen et analyse, il propose de retenir l'entreprise STPO de Laval pour un montant HT de 51 200 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise STPO pour un montant de 51 200 € HT soit 61 440 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le marché avec l'entreprise.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'Investissement, opération 67 – article 2315.

Création du dispositif « Argent de poche »

Le Maire rappelle qu'une commission spécifique a été créée pour étudier la mise en place éventuelle du dispositif « Argent de poche » sur la commune à compter des vacances d'été.

Marc LIBERT en retrace les principales orientations en précisant que pour l'instant 19 jeunes se sont inscrits. La date limite d'inscription est fixée au 28 juin.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide :

- de mettre en place le dispositif argent de poche sur la commune pour les jeunes, âgés de 16 à 17 ans révolus, pour la réalisation de chantiers au sein des services communaux à chaque période de vacances scolaires. Un jeune travaillera à hauteur de 3 heures 30 minutes par jour de chantier pour une rémunération de 15 euros en espèces- (pause de 30 minutes au bout d'1 h 30 de travail)

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal 2014.

La période se situera entre le 7 juillet et fin août.

Marc LIBERT fait appel aux volontaires pour encadrer les jeunes sur un ou plusieurs ateliers : Catherine LÉBOUCQ- Christian THÉBAULT (le vendredi après-midi) Aline JOSSE- Cécile BOULDÉ- Madeleine DENIS – Marc LIBERT-

La commission va se réunir et préparer le programme.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : (délibération(s))

- . création du service Temps d'activités périscolaires sur les deux écoles**
- . extension du service de garderie périscolaire le mercredi à l'école publique**
- . création de postes d'agents non titulaires**
- . modification du tableau des effectifs des agents titulaires**
- . convention(s) avec l'école privée Notre Dame de Pontmain**

Nicolas HARDY, Président de l'OGEC, ne participe pas au débat ni au vote de la délibération.

Catherine LEBOUQCQ, Adjointe, présente l'état d'avancement du dossier.

Le décret du 24 janvier 2013 n° 2013-77 prévoit l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires afin de mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité des apprentissages.

Le récent décret du 7 mai 2014 n° 2014- 457 permet un assouplissement de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires rendant possible, sous certaines conditions, de prévoir une après-midi réservée au périscolaire.

Les objectifs de la réforme liés à l'enfant :

- Alléger les journées scolaires trop chargées
- Un plus grand respect du rythme biologique
- Mieux répartir les heures d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des enfants est la meilleure

Le cadre réglementaire de la mise en œuvre :

- Une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- 24 h de classe par semaine durant 36 semaines
- La journée d'enseignement aura une durée maximum de 5h30
- La demi-journée : 3h30
- La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30

La durée hebdomadaire de l'enseignement est maintenue à 24 heures comme actuellement, les temps des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) assurés par les enseignants s'ajoutent.

L'ajout de 3 heures de classe du mercredi matin allège les autres journées de 45 minutes.

Ce temps dégagé devient du Temps d'Activité Périscolaire – TAP- destiné à favoriser l'éveil et est géré par la collectivité.

Le Maire rappelle la réflexion menée avec un groupe de travail regroupant les différents acteurs éducatifs locaux concernés : parents d'élèves, directrices des écoles, enseignants et représentants de la municipalité. Vu la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 octroyant un statut spécifique aux établissements d'enseignement privé et rendant notamment leur direction libre en matière d'organisation du temps scolaire dans leur Etablissement, l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) a fait savoir à la collectivité sa volonté d'associer pleinement l'école Notre Dame de Pontmain à cette réforme dans un souci de cohérence locale

Un projet d'organisation de la semaine scolaire a été élaboré en concertation et a été accepté, en ce qui concerne l'école publique Louise Michel, par l'Inspection Académique (CDEN du 10 avril 2014).

Sur propositions de la commission des affaires sociales et scolaires,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide :

- La création du service périscolaire- TAP Temps d'Activités Périscolaires- sur les deux écoles de la commune à raison de 2 jours par semaine et par école de 13h15 à 16h30, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter de la prochaine rentrée scolaire fixée le 2 septembre 2014. Le coût de ce nouveau service sera pris en charge par la collectivité.
- L'extension du service de la garderie périscolaire de l'école publique :
 - o le mercredi matin avant la classe de 7h20 à 8h50 : service payant (une vacation) au tarif institué pour les autres jours
 - o Le mercredi midi après la classe de 12h à 12h30 : service gratuit jusqu'à 12h30
 - o Les jours de la semaine hors TAP de 16h à 16h30 : service gratuit jusqu'à 16h45
- De passer des conventions avec l'OGEC de l'école privée Notre Dame de Pontmain de Javené :
 - o De mise à disposition de locaux de l'OGEC à la commune à titre gracieux
 - o De prêt de main d'œuvre à but non lucratif pour les emplois d'ATSEM de l'école privée qui assureront les TAP de la maternelle deux jours par semaine de 15h15 à 16h30.
- Le versement d'une subvention pour l'élémentaire de l'école privée couvrant les frais de personnel liés à la mise en place des T.A.P.

Autorise :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget principal.

Catherine LEBOUQC précise le recrutement envisagé pour l'instant :

- Pour l'école publique : une animatrice TAP – Catherine MALOU (AVS à l'école publique) et une animatrice pour la garderie de 16h à 16h30, pour le mercredi matin avec des heures de ménage (salle du kiosque et sanitaires et local technique du préau Cœur de Bourg). Ces deux personnes seront employées en CDD, à temps partiel, à compter du 1^{er} septembre 2014.
- Pour l'école privée : il manque une personne pour la maternelle et une pour l'élémentaire. Le personnel communal en CDD ne peut pas, légalement, intervenir à l'école privée.

Donc, la négociation continue avec l'école privée.

Catherine LEBOUQC fait appel aux bénévoles qui pourraient intervenir sur les TAP en soutien des activités avec l'animateur.

Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le Maire expose que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière qui constitue l'un des axes prioritaires des politiques publiques menées depuis 2002, le Préfet d'Ille et Vilaine propose la désignation d'un élu référent sécurité routière au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner à l'unanimité :
 - o Michel BENEDETTI – Adjoint à la voirie-
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré- Institution d'une cotisation annuelle pour les communes adhérentes

Le Maire expose que l'Association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré, suite à des modifications de statuts, a institué une cotisation annuelle pour les communes adhérentes et précise que pour l'année 2014, elle est fixée à 10 €.

Cette cotisation définit l'adhésion de la commune aux statuts de l'Association et sa représentation au Conseil d'Administration.

Considérant la nécessité pour la commune d'être représentée au sein de l'Association ainsi que pour le CCAS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à cette Association et de régler chaque année la cotisation afférente.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Comité des fêtes – demande de subvention exceptionnelle

Le Maire expose la demande de l'association du « Comité des Fêtes de Javené » de subvention pour l'organisation du concert avec le trio Ensemble Toss the Feathers qui a eu lieu le samedi 26 avril 2014.

Considérant la nécessité de soutenir et d'encourager les actions culturelles offrant une ouverture et une diversité dans les loisirs des habitants de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « Comité des Fêtes de Javené » d'un montant de 650 €
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget principal, article 6574.

**Aliénation d'une partie du Chemin rural n° 9
Approbation du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur et vente aux
entreprises HTL et du Rocher Coupé.**

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal en date du 22/02/2013 pris en application des articles L. 161-10 du Code rural et R. 141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière, une enquête en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural dénommé :

- Chemin rural n° 9 situé dans le Parc d'Activités de l'Aumaillerie sur la commune

S'est déroulée du 28/04/2014 au 12/05/2014 inclus

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Madame BOUTEILLER Margaret, reçu le 17/06/2014 sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur les conclusions du commissaire enquêteur, d'une part, et sur l'aliénation du chemin rural, objet de l'enquête, d'autre part.

En outre, aucune association conforme aux conditions prévues à l'article L.161611 du Code Rural n'a été créée et ne s'est manifestée dans les délais prévus à l'article L. 161-10 du Code Rural en vue de prendre en charge l'entretien du chemin rural objet de la procédure.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.161-10 du Code Rural et R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 28/04/2014 au 12/05/2014 inclus préalablement à l'aliénation du chemin rural n° 9

Vu le rapport du Commissaire enquêteur reçu le 17/06/2014

Considérant qu'aucune association syndicale n'a été créée en application de l'article L.161-11 du Code Rural pour assurer l'entretien du chemin rural à aliéner,

Considérant que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal ordonne la vente de ce chemin rural,

Etant donné que les seuls riverains du CR n° 9 sont les deux entreprises HTL et la société Rocher Coupé (SCI du Général) et qu'elles seules se sont portées acquéreur d'une partie de ce CR

Après en avoir délibéré, décide :

- d'ordonner la vente du chemin rural n° 9 comme suit :
 - une surface de 1 377 m² à l'entreprise HTL
 - et une surface de 379 m² à la Société Rocher Coupé (SCI du Général)

Le prix de vente a été fixé à 2.50 € le mètre carré, toutes charges comprises par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2014 n° 48-15. Les acquéreurs ont à leur charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

- charge l'étude de Maître BLANCHET, notaire à Fougères, de la rédaction des actes concernant cette aliénation
- donne pouvoir de signature au Maire ou à l'Adjoint délégué, pour l'acte notarié et les documents relatifs à cette vente.

Informations :

Etude voirie rue Pierre Turgis- allée des Vergers – Information sur honoraires INFRACONCEPT- bureau d'études

Le Maire rappelle l'historique de la démarche d'aménagement des rues Pierre Turgis – Allée des Vergers – Allée des Châtaigniers – rue Estienne de Javené. Ce secteur est concerné par des travaux de bouclage qu'ERDF doit entreprendre en 2014. De plus, le réseau assainissement doit également être refait suite au contrôle par passage de caméra réalisé par la SAUR, gestionnaire des équipements de l'assainissement collectif.

Une première étude a été réalisée par le bureau INFRACONCEPT pour une demande de subvention Amendes de police pour l'allée des Châtaigniers.

La proposition d'honoraires de INFRACONCEPT, acceptée par le bureau municipal est la suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - enveloppe prévisionnelle de travaux : | 290 000 € HT |
| - Taux d'honoraires : | 4.5% |
| - Montant des honoraires : | 13 050 € HT |

GÉOMAT a fourni un devis de 1 890 € HT pour la réalisation d'un levé topographique, indispensable à l'étude.

Le Maire précise qu'une concertation avec les riverains aura lieu après la rentrée.

Nicolas HARDY propose que les lampes d'éclairage public soient changées sur ce secteur en même temps.

Le Maire indique qu'il faut vérifier si cela est compatible avec la programmation envisagée ou à venir avec le SDE.

Consultation pour la conception et l'élaboration du bulletin municipal

Michel BRARD, Adjoint à la communication, informe du lancement de la consultation pour la conception et l'élaboration du bulletin municipal, le contrat avec Les Mers du Sud arrivant à échéance.

Le cahier des charges de la consultation détaille le nombre de parutions dans l'année, le nombre de pages souhaité, les modalités de travail en commun avec les élus, les différents phasages de l'élaboration....

Le délai limite de remise des offres est fixé au 14 août 2014. Une audition de 3 bureaux est prévue le mercredi 27 août matin et les membres de la commission communication sont invités à y participer.

Recrutement d'un agent en CDD pour le service technique

Le Maire informe du recrutement d'un jeune, Thibault BOYERE, en contrat à durée déterminée – CDD- en renfort au service technique pour une durée de 2 mois, du 15 juin au 15 août.

Ordinateurs de Fougères Communauté

Fougères Communauté renouvelant en partie son parc informatique, un courrier de demande de don d'ordinateurs a été transmis au Président en vue de compléter l'équipement informatique de l'école publique.

La décision de la Communauté de communes devrait intervenir rapidement.

Visite de la salle des fêtes par la commission de sécurité le 10 juin

Jean-Luc VALLET, Adjoint, informe de la visite de la commission de sécurité du bâtiment de la Salle des fêtes. Cette commission est composée d'un membre du SDISS, de la Gendarmerie et de la DDTM. Après examen des documents fournis, attestations de contrôles, registre de sécurité et après visite des locaux, un avis favorable va être proposé considérant également la réalisation de travaux pour obtenir une meilleure pression au niveau de l'eau. La prochaine visite devrait intervenir dans 5 ans (au lieu de 3).

La commission a également tenu compte du projet de réfection de l'armoire électrique – réfection complète du tableau- (inscription budgétaire 2014).

Compte-rendu des commissions et réunions de syndicat

Chaque adjoint concerné donne le compte-rendu des commissions respectives :

► des affaires scolaires et sociales : Catherine LEBOUQC donne le compte-rendu du dernier conseil d'école en date du 3 juin

► urbanisme : Michel BRARD précise la présentation du PLU- Plan Local d'Urbanisme – des principales orientations du dernier Contrat d'Objectifs, des lotissements privés en cours et des lots restants disponibles.

La commission va se réunir à la rentrée en vue d'établir un cahier des charges pour une consultation de bureaux d'études dont la mission portera sur la finition de l'aménagement du Chœur de Bourg.

► sports : la commission a reçu le Président du club de football qui a présenté la demande du club de disposer d'un terrain synthétique. Dans un premier temps la commission va se renseigner sur les équipements existants dans les autres clubs, va examiner les besoins et étudier la faisabilité de ce projet.

Michel BRARD précise que la commission a fixé la réunion avec les associations sports pour le samedi 28 juin à 10 heures.

Le forum des associations se tiendra le vendredi 5 septembre de 18h à 21 h.

► Bernard DELAUNAY donne l'état d'avancement de dossiers de Fougères Communauté, Montaubert et Chênédet.

Jean-Luc VALLET, Adjoint et délégué, donne le compte rendu d'installation du nouveau comité syndical du SIEX – Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné - et d'élection du Président et des Vice-Présidents.

Cécile BOULDÉ fait part du lancement dans le cadre de SAGE COUESNON de la dernière tranche de travaux sur le ruisseau le Mué fin juin début juillet – nettoyage des berges débroussaillage et entretien.

► Le Maire fait part du courrier de Domicile Action du Pays de Fougères – DAPF- proposant la possibilité de mandater un élu de la commune, dans le collège de membres de droit, pour participer aux travaux du Conseil d'Administration. Il explique que cette association a pour mission d'intervenir dans les familles fragilisées. Le secteur concerné comprend Fougères – Beaucé – La Chapelle Janson – Dompierre du Chemin – Fleurigné – Javené – Laignelet – Le Loroux- Luitré – La Selle en Luitré.

Le conseil municipal désigne Catherine LÉBOUCQ à l'unanimité

► Le Maire informe de la venue des anglais dans le cadre du jumelage le week-end du 30 août. La réception d'accueil de la commune est programmée le samedi midi 30 août à la mairie.

Préparation du Scrutin des élections des délégués en vue de l'élection des Sénateurs du département.

Le Maire rappelle que la séance du conseil municipal spécifique aux élections des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du département est fixée par le Préfet au vendredi 20 juin prochain. L'horaire décidé est 19 heures.

Il propose d'établir la liste comportant 8 noms pour la commune : 5 délégués titulaires et 3 suppléants. Il s'agit d'un scrutin de liste :

- La liste doit être paritaire
- Le vote doit se faire sans panachage et ne doit pas être préférentiel

Après avoir fait appel aux candidats, la liste s'établit comme suit :

Bernard DELAUNAY
Anne LEGOUBÉ
Sébastien TROUVÉ
Cécile BOULDÉ
Michel BÉNÉDÉTTI
Patricia PAUTONNIER
Jean-Luc VALLET
Aline JOSSE

Calendrier

- Prochain Conseil Municipal : Mercredi 9 juillet à 20h
- Commission Voirie : Mardi 1^{er} juillet à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

La secrétaire
Cécile BOULDÉ

Le Maire,
Bernard DELAUNAY